



Consulat de Côte d'Ivoire
5, Cours Franklin Roosevelt - 69006 Lyon
Tél : 04 72 43 92 33 – Fax : 04 72 44 38 89
cotedivoirelyon@yahoo.fr

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE COUTUME ET DE CELIBAT
au 01/07/2011**

1. Une copie intégrale de l'acte de naissance original de moins de trois mois + Un extrait d'acte de naissance original de moins de trois mois, sur lequel il est marqué « en vue de mariage », pour les personnes nées dans les zones qui n'ont pas été sujettes aux troubles sociopolitiques.
 - o Les personnes nées dans l'ex zone occupée doivent désormais s'adresser au Tribunal de Première Instance d'Abidjan afin de se faire un acte de notoriété suppléant l'acte de naissance. Les fiches individuelles d'Etat Civil établies par les Mairies de la Commune d'Abidjan ne sont plus valables.

Vos documents vous seront restitués en même temps que votre attestation

2. Une pièce d'identité ivoirienne en cours de validité (passeport ou la nouvelle carte nationale d'identité sécurisée).
3. Pour les personnes veuves, produire l'extrait d'acte de décès du défunt conjoint.
4. Pour les personnes divorcées, produire la grosse du jugement de divorce et un certificat de non appel
5. Un justificatif d'activités :
 - o Salariés : une attestation de travail ou dernier bulletin de salaire
 - o Etudiants : un certificat ou une attestation de scolarité
6. Un justificatif de domicile (facture EDF ou France Telecom ou Quittance de loyer)
Les personnes habitant chez un tiers, doivent fournir également :
 - une attestation d'hébergement
 - Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant(e) : carte nationale d'identité, carte de séjour ou passeport en cours de validité
7. Pour le futur conjoint, produire la pièce d'identité en cours de validité.
8. Une attestation à remplir par les deux futurs époux (disponible au Consulat).
9. Un montant de **30 €** (espèce ou mandat cash libellé au nom du Consulat de Côte d'Ivoire)

Important : les pièces fournies doivent être présentées **en originaux lors du dépôt du dossier**. Si envoi par voie postale, il faut faire **certifier conforme les photocopies par les Autorités Françaises** (commissariat de Police ou Mairie).

Il faut compter **une semaine**, après le dépôt du dossier, pour recevoir ces documents **La validité du document délivré est de 3 (trois) mois**.

LE CONSULAT EST OUVERT LE MARDI ET JEUDI APRES MIDI DE 14 H A 18 H



Consulat de Côte d'Ivoire
5, Cours Franklin Roosevelt - 69006 Lyon
Tél : 04 72 43 92 33 – Fax : 04 72 44 38 89

Formulaire de demande d'attestation de célibat

Informations concernant le demandeur ou la demanderesse

Nom :

Prénom(s) :

Numéro de téléphone:

Adresse :

.....

.....

Profession :

Informations concernant le futur conjoint

Nom :

Prénom(s) :

Numéro de téléphone :

Adresse :

.....

.....

Profession :

Fait à, le

Signature du demandeur ou de la demanderesse

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**APPLICATION DES ARTICLES 2 ET 23
DE LA LOI N° 64-375 DU 07 OCTOBRE 1964**

Je soussigné(e) :

Nom et Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

.....

Atteste sur l'honneur n'avoir jamais contracté de mariage en Côte d'Ivoire, ni ailleurs dans le monde et certifie que mon extrait d'acte de naissance N°, délivré le à, est conforme à mon statut de célibataire.

En cas de fausse déclaration de ma part, je m'expose à voir les Autorités préfectorales et/ou communales françaises être saisies, pour annulation de mon mariage.

Signature de l'intéressé

Fait à Lyon, le.....